

Sigles & abréviations

ACP	: Agence Congolaise de Presse
AFRIDEX	: Société Africaine d'Explosifs
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCECO	: Bureau Central de Coordination
BM	: Banque Mondiale
CAC	: Centre d'Arbitrage du Congo
CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
CCT	: Congo Chine Télécoms
CEEC	: Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi – précieuses
CENACOM	: Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation
CFU	: Chemins de Fer des Uélés
CGSE	: Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation des contrats
CINAT	: Cimenterie Nationale
CITY-TRAIN	: City – Train
CMDC/LMDC	: Compagnie Maritime du Congo
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat.
COHYDRO	: La Congolaise des Hydrocarbures
CS	: Cellule des Stratégies
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DPSI	: Document de Politique et des Stratégies Industrielles de la RDC
DSCRIP	: Document de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EMK – Mn	: Entreprise Minière de Kisenge - Manganèse
FIKIN	: Foire Internationale de Kinshasa
FPI	: Fonds de Promotion de l'Industrie
FSP	: Fonds Spécial du Portefeuille
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines
GIE	: Gouvernement d'Intérêt Economique
GLIN	: Global Legal Information Network
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDEF	: Fonds de Développement des Infrastructures
IJZBC	: Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo
INERA	: Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques

INS	: Institut National des Statistiques
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
KARAVIA	: Hôtel Karavia
LAC	: Lignes Aériennes Congolaises
MIBA	: Minière de Bakwanga
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OCPT/SCPT	: Office Congolais des Postes et Télécommunication/Société Congolaise des Postes et Télécommunications
OFIDA/DGDA	: Office des Douanes et Accises/Direction Générale des Douanes et Accises
OGEDEP	: Office de Gestion de la Dette Publique
OGEFREM	: Office de Gestion du Fret Maritime
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OKIMO/SOKIMO	: Office des Mines d'Or de Kilo-Moto/Société Commerciale des Mines d'Or de Kilo-Moto
ONATRA/SCTP	: Office National des Transports
ONC	: Office Nationale du Café
ONDE	: Office National du Développement de l'Elevage
ONT	: Office National du Tourisme
OPEC	: Office des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
OR	: Office des Routes
OTRACO	: Office des Transports Fluviaux
OVD	: Office des Voiries et Drainage
PCDSP	: Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé
PEG	: Programme Economique du Gouvernement
PEMU	: Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain
PPP	: Partenariat Public – Privé
PROMINES	: Projet Mines
PTT	: Postes, Téléphone et Télécommunications
RCCM	: Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau
RENAPI	: Régie Nationale d'Approvisionnement et d'Imprimerie
RTNC	: Radio Télévision Nationale Congolaise
RVA	: Régie des Voies Aériennes
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVM/CVM	: Régie des Voies Maritimes/Congolaise des Voies Maritimes
SAKIMA	: Société Aurifère du Kivu – Maniema
SARL	: Société par Actions à Responsabilité Limitée

SENAPI	: Service National d'Approvisionnement et d'Imprimerie
SFI	: Société Financière Internationale
SNCC	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SODIMICO	: Société de Développement Industriel et Minier du Congo
SOMIKA	: Société Minière du Katanga
SOMINKI	: Société Minière du KIVU
SONAS	: Société Nationale d'Assurance
SOSIDER	: Société Sidérurgique de Maluku
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
URK	: Unité de Réinsertion du KATANGA
USD	: United States Dollar

Message du Secrétaire Exécutif

Au delà de la transformation ...

Au 31 décembre 2010, la transformation « juridique » des entreprises publiques en SARL a été réalisée, selon la volonté du Gouvernement. Le défi lancé au COPIREP a été relevé, et de fort belle manière, surtout lorsque l'on connaît toutes les difficultés techniques, et les pesanteurs qui entravent le processus de transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales.

Vingt mois plus tôt, au terme d'un long et laborieux travail de fourmi, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel des entreprises du portefeuille de l'Etat moderne a été achevée par la promulgation des cinq décrets d'application des quatre nouvelles lois sur le portefeuille de l'Etat. Ce nouveau dispositif a permis de poursuivre avec plus de sérénité la réforme de ces entreprises.

En même temps que la mise en place de ce nouveau dispositif juridique, d'autres travaux de réforme des entreprises ont été réalisés, notamment :

- le diagnostic financier, opérationnel et technique des entreprises publiques qui permet de formuler des options stratégiques de restructuration réalistes.
- la mise en place de missions de stabilisation dans les entreprises du portefeuille de l'Etat, avec une expertise avérée ; ces missions ont entre autre permis de mobiliser des bailleurs de fonds pour un soutien financier pour certaines de ces entreprises.

Vingt mois, c'est un peu plus que les douze mois qu'avait prévus le législateur pour réaliser la transformation des entreprises publiques du secteur marchand en sociétés commerciales, preuve s'il en était encore besoin, de la complexité du processus..

L'exercice qui consiste à déterminer le capital social des nouvelles sociétés a été l'un des obstacles le plus ardu, à cause d'une part des carences dans la mise à jour de leurs états financiers, et d'autre part de l'épineuse question du « passif non assurable », c'est-à-dire de toute dette que l'entreprise transformée ne peut assurer en raison de la persistance de la précarité de sa trésorerie et de la faible solidité de sa structure financière.

Au chapitre des pesanteurs, les réticences de certains acteurs, notamment des « partenaires sociaux », ont été des écueils importants.

Il a donc fallu toute la hargne et l'abnégation de l'ensemble de l'équipe du COPIREP pour vaincre les difficultés, parfois les contourner, et ainsi arriver au terme de cette course d'obstacles.

A ce stade de l'ambitieux processus de réforme, on peut constater que des grosses avancées ont été réalisées.

Mais toutes ces avancées ne sont pas une finalité en soi. La réforme des entreprises publiques vise le redressement de celles-ci en vue de les rendre viables, performantes et capables de fournir des services de bonne qualité à la communauté.

Il faut pour cela non seulement un cadre juridique qui autorise des méthodes de gestion modernes et efficaces, mais aussi beaucoup de ressources.

Comme chacun le sait, le recours au secteur privé offre de nombreux avantages, notamment des économies d'échelle que ne peuvent offrir les entreprises publiques, la capacité à mobiliser des financements nécessaires à l'investissement et à l'exploitation des activités importantes

de l'économie, la flexibilité et la rigueur reconnues au secteur privé en matière de règles et procédures, etc.

Au-delà donc de la transformation «juridique» de nos entreprises, il faut œuvrer dans le sens d'une plus forte implication du secteur privé dans le développement économique de notre pays.

A ce sujet, 2010 a été l'occasion de la conclusion d'une première opération de désengagement menée par le COPIREP, avec la signature d'un contrat avec une firme privée sud africaine pour la réhabilitation et la gestion de l'hôtel KARAVIA à Lubumbashi.

Cette première expérience démontre, si besoin est, la justesse de la devise du COPIREP : «des solutions existent... »

Alunga Alunkamba

Secrétaire Exécutif du COPIREP

Résumé analytique

Le rapport annuel 2010 du COPIREP est divisé en deux parties, la première constituée d'un document intitulé « les perspectives de développement du secteur des télécommunications et TIC », et la seconde décrivant, en quatre chapitres, le COPIREP, ses activités opérationnelles dans le cadre de la réforme des entreprises, ainsi que ses activités de gestion quotidienne dans le cadre de la communication, de l'administration et finances, et de la passation des marchés.

Ce rapport s'ouvre par le message du Secrétaire Exécutif du COPIREP qui, sous l'intitulé « Au-delà de la transformation », note que si au 31 décembre 2010, le COPIREP a réussi le pari de transformer en sociétés commerciales l'ensemble des 20 entreprises publiques qui demeurent dans le Portefeuille de l'Etat, beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour assainir la situation financière des nouvelles sociétés commerciales.

Ce message mesure donc les importantes avancées réalisées, tout en attirant l'attention sur la nécessité de la contribution de chaque acteur concerné pour parfaire le travail, en dépit des difficultés.

Le document intitulé « les perspectives de développement du secteur des télécommunications et TIC » est un tableau riche en enseignement sur ce secteur porteur de développement, dont une grande partie de la réforme a déjà été exécutée en ce qui concerne le cadre légal et réglementaire.

En effet, la publication de la loi-cadre n°013/2002 sur les télécommunications en République Démocratique du Congo et de la loi n°014/2002 portant création de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo a consacré la libéralisation du secteur qui l'était déjà de fait vers les années 1989 par l'entrée des opérateurs cellulaires privés.

Ces lois définissent les régimes applicables au secteur et organisent l'ouverture du marché à la concurrence.

Le marché des télécommunications en RDC se compose des trois segments traditionnels qui sont la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et l'Internet.

Le marché de la téléphonie mobile se répartit entre cinq principaux opérateurs, tous privés. Son chiffre d'affaires a connu une très forte progression.

Le segment de la téléphonie fixe quasi inexistant, est représenté par trois opérateurs. Ces réseaux de téléphonie fixe n'ont qu'une importance marginale dans le marché congolais des télécommunications.

Le segment de l'Internet comprend une dizaine de fournisseurs présents dans quelques grandes villes du pays et sur les sites miniers.

Le secteur des télécommunications en RDC est constitué de trois types de réseau et de nombreux projets.

Mais ces réseaux sont à peine suffisants pour le trafic des opérateurs installés et le manque de capacités devient un frein au développement du secteur. Plusieurs projets visant à moderniser et à développer les réseaux de transmission et de diffusion sont en préparation, aussi bien du côté des pouvoirs publics que des opérateurs privés.

Il s'agit des projets suivants :

1. Le projet métropolitain (MAN), première phase d'un vaste protocole (260 millions de US\$) pour relancer l'activité de téléphonie fixe.
2. Le projet de connexion Muanda/ Kinshasa/ Brazzaville, qui prévoit de l'installation d'un câble à fibres optiques (24 fibres) entre Kinshasa et la ville de Muanda, point d'atterrissage du câble sous-marin WACS, en passant par Matadi.

3. Le Projet de backbone national, programme ambitieux de couverture nationale grâce à un backbone en fibre optique. L'ampleur du programme ne le rend réaliste qu'à moyen et long terme.
4. Le projet régional WACS, (West Africa Câble System), déploiement de câble sous-marin à fibre optique dans l'Océan Atlantique reliant l'Afrique à la Grande Bretagne en passant par certains pays de la Côte Ouest africaine ;
5. Le projet CAB, (Central African Backbone) structuré en deux phases, la première phase se basant sur le réseau haut débit terrestre déjà existant le long du pipeline pétrolier entre le Cameroun et le Tchad, et la deuxième (CAB2) concernant uniquement la RDC, le Congo et le Gabon ;

Le programme régional RCIP, destiné à financer, à travers des partenariats avec le secteur privé, des infrastructures haut débit nationales et régionales.

Les apports du COPIREP dans la réforme de ce secteur ont consisté en une assistance technique et financière en vue de l'élaboration du document de politique sectorielle et de sa mise en oeuvre.

Ainsi, le COPIREP est venu en appui au Ministère des PTT pour lui permettre d'élaborer le Document de Politique Sectorielle (DPS) définissant les stratégies de développement du secteur des télécommunications et des TIC en RDC. Ce Document a été approuvé par le Gouvernement. Le secteur dispose ainsi d'un cadre de politique nationale.

En respectant sa démarche dans le cadre de la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat, le COPIREP a également, dans un premier temps, posé le diagnostic de la Société Commerciale des postes et télécommunications. Ceci a permis de dresser une matrice SWOT de cette société, et une note définissant des options stratégiques de sa restructuration sera soumise au Gouvernement pour approbation.

La deuxième partie du rapport annuel 2010 du COPIREP se divise en quatre chapitres.

Le premier chapitre est consacré à la présentation de COPIREP, et détaille successivement le contexte de création du COPIREP, ses mutations organisationnelles successives, ses missions et sa structure fonctionnelle.

La promulgation par le Chef de l'Etat le 7 juillet 2008 des lois sur le nouveau cadre juridique des entreprises du Portefeuille de l'Etat, et la publication le 24 avril 2009 des décrets d'application y relatifs ont modifié le statut et les missions du COPIREP en renforçant son implication dans le processus de réforme des entreprises publiques.

Le deuxième chapitre développe, en quatre sections, les activités opérationnelles du COPIREP en matière de réforme et d'agence d'exécution du projet compétitivité et développement du secteur privé.

La première section retrace les activités liées à l'amélioration du climat des investissements en RD Congo. Ces activités tiennent essentiellement à des appuis au système judiciaire et cadres juridiques et fiscaux, ainsi qu'à la facilitation d'intermédiation financière, notamment par la mise en oeuvre du fonds de promotion de la micro finance, et la mise en place d'un système national de paiement.

La deuxième section traite des réformes sectorielles dans les cinq secteurs-cibles du PCDSP, qui sont les Mines, les Finances, les Transports, les Postes et télécommunications, et l'Energie. Le choix de ces secteurs-cibles est justifié par le fait qu'ils ont des effets d'entraînement

importants sur l'économie en termes de contribution au PIB, aux finances publiques, aux ressources extérieures et à l'emploi, soit qu'ils favorisent la connexion des différents secteurs.

La troisième section détaille les activités opérationnelles du COPIREP en rapport avec le processus de transformation de 20 entreprises en sociétés commerciales. Ce processus a abouti à la publication au Journal Officiel, au 31 décembre 2010, des statuts de ces nouvelles sociétés commerciales.

Au delà de cette transformation juridique, le COPIREP a poursuivi les efforts d'assainissement de ces entreprises, notamment à la Régie des Voies Aériennes « RVA » et à la Société Nationale des Chemins de fer du Congo « SNCC », par la poursuite des missions de stabilisation des activités. D'autres interventions ont concerné la Minière de Bakwanga « MIBA », à la Société Commerciale des Postes et Télécommunications « SCPT », à l'Hôtel Karavia, et à la Société Aurifère du Kivu-Maniema « SAKIMA ».

S'agissant des aspects sociaux de la restructuration, le COPIREP a appuyé la mise en oeuvre d'un plan d'optimisation du personnel à la REGIDESO et à la SNCC, ainsi que la réforme de l'Institut National de sécurité Sociale « INSS ».

La quatrième section, qui boucle ce deuxième chapitre, rend compte des activités de suivi évaluation du processus de réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat.

Le troisième chapitre du Rapport annuel 2010 aborde la gestion de COPIREP dans ses aspects « Communication », « gestion administrative et financière » et « passation de marchés ».

En 2010, la politique de communication du COPIREP s'est décliné comme outil d'une part de mise en place d'un cadre de vulgarisation des avancées de la réforme, et d'autre part de concertation et d'échanges autour des questions techniques entravant le processus de transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales. Le COPIREP a organisé à un rythme soutenu, des séminaires d'information, des ateliers, des séances de travail pour décanter les principaux écueils et suggérer des pistes de sortie en situation difficile. Ainsi, la communication du COPIREP s'est véritablement muée en activité opérationnelle du projet.

Les principales activités de la Cellule de Passation des Marchés en 2010 concernent :

- le recrutement de consultants et la sélection des fournisseurs et entrepreneurs pour tous les contrats sous financement IDA,
- le recrutement et le coaching des agents et cadres de la Cellule de Décentralisation, agence chargée notamment de l'exécution du Projet de Renforcement des Capacités de Gouvernance ;
- la négociation des contrats de mise en oeuvre d'opérations de PPP dans le cadre du désengagement de l'Etat de certaines entreprises du Portefeuille ;
- l'assistance technique aux spécialistes en passation des marchés de la Cellule d'Exécution des Projets du Projet PEMU ;

En matière des finances, les ressources du COPIREP proviennent de l'Accord de Crédit IDA n°3815-DRC de 87.100.000 DTS soit près de 120 millions de dollars américains et du Don IDA n° H3660 de l'ordre de DTS 87,5 millions soit environ 60 millions de dollars américains.

En 2010, le cumul des engagements et des décaissements représentent respectivement pour le Crédit IDA, 90,4 % et de 91,9 %.

Pour le Don, les taux des engagements et des décaissements sont respectivement de 21,3 % et 19,1 %.

En matière de ressources humaines, l'effectif du COPIREP est de 40 unités, dont 16 économistes, 6 financiers et comptables, 4 juristes et administratifs et 3 communicateurs.

Le quatrième et dernier chapitre du Rapport annuel 2010 du COPIREP porte sur les états financiers dûment audités et certifiés. Ces états financiers ont été certifiés sans réserve.